



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité DRAC Pays de la Loire

Direction régionale
des affaires culturelles

— 2020

Le mot du directeur

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire qui a touché si brutalement le monde et tout particulièrement le secteur de la culture.

La DRAC s'est mobilisée pour soutenir les acteurs culturels, particulièrement impactés. Cette crise a, en effet, mis en relief la vulnérabilité du spectacle vivant très marqué par la programmation saisonnière et l'interdépendance entre les différents acteurs de la chaîne de création et de diffusion (artistes-interprètes, artistes-auteur.e.s, producteurs, diffuseurs, programmateurs, prestataires divers, collectivités).

Les mesures d'urgence mises en place par l'État ont été déterminantes pour le soutien du secteur. Dans la région des Pays de la Loire, les mesures transversales déployées par l'État au bénéfice du secteur culturel se sont élevées en 2020 à près de 40 M€ : 18,6 M€ au titre du fonds de solidarité et 21 M€ au titre de l'activité partielle. Il faut également rappeler que, outre le maintien intégral des subventions, des mesures spécifiques au ministère la Culture ont été mises en œuvre en région :

—> 1 259 900 € pour des aides d'urgence à destination des équipes et lieux artistiques (dont 525 000 € au titre du fonds d'urgence festivals qui a permis d'aider 33 festivals) ;

—> 780 000 € attribués à 36 structures culturelles, dans le cadre de l'été culturel, pour un total de 830 représentations et 500 artistes mobilisés en Pays de la Loire ;

—> 800 000 € d'aides pour 57 librairies, dans le cadre d'un plan de la filière livre, en association avec le conseil régional et le Centre national du livre.

Le tragique incendie de la Cathédrale de Nantes le 18 juillet dernier et l'investissement sans faille des équipes de la DRAC aura été également un moment très important de cette année. Maître d'ouvrage des travaux de restauration, la DRAC est aux avant-postes, mobilisant de nombreux services (CRMH, SRA, UDAP 44, service communication, secrétariat général) pour sécuriser l'édifice, étudier ou informer sur les opérations en cours. La DRAC aura engagé en quelques mois plus d'1 M€. Nous sommes dans une course contre la montre avec l'évêché et la ville afin de permettre une réouverture partielle de la chapelle de semaine et de la sacristie en début d'année 2022.

Cette année intense aura montré la capacité du service public de la culture à se mobiliser pour gérer ces crises. **En 2021, la DRAC sera au côté des acteurs culturels pour redonner toute sa place à la Culture.**

**Marc Le Bourhis,
DRAC des Pays de la Loire**

Introduction

—

Les Pays de la Loire, région dynamique sur les plans économique et démographique, compte 3 718 512 habitants dont 31% ont moins de 24 ans. Ce territoire, à dominante rurale, est néanmoins doté d'un réseau urbain équilibré (une métropole, 2 agglomérations de plus de 300 000 habitants, 4 agglomérations de plus de 100 000 habitants).

Au niveau culturel, cette région, dynamique, est fortement attractive

et dispose de forts atouts :

Une présence de nombreux artistes

et acteurs dont certains de premier plan (compagnies de renommée internationale comme Non Nova, Royal de Luxe, la Machine) ;

Un réseau de labels, d'appellations et de lieux culturels important :

—> 5 scènes nationales, 10 centres de création (1 centre dramatique national, 2 centres chorégraphiques nationaux, 1 orchestre national, 1 opéra, 1 fonds régional d'art contemporain nouvelle génération et 1 centre national des arts de la rue et de l'espace public, 1 centre national de création musicale, 2 centres d'art contemporain d'intérêt national), 8 scènes conventionnées, 5 scènes de musiques actuelles, 24 équipes artistiques compagnies conventionnées, 6 pôles régionaux soutenus à divers titres par la DRAC (musiques actuelles, livre, éducation

artistique et culturelle, arts visuels, cinéma, patrimoine) dont deux à parité avec le Conseil régional, un ensemble de lieux intermédiaires (scènes spécialisées, AFA) ;

Un réseau important d'établissements d'enseignement supérieur

culture avec notamment 3 EPCC dont 2 sont à dimension interrégionale : (école des beaux-arts Tours-Angers-Le Mans (TALM) et le Pont supérieur), l'école supérieure des beaux-arts de Nantes Saint Nazaire, l'école nationale supérieure d'architecture et une école supérieure attachée au Centre national de danse contemporaine d'Angers, 1 institut technologique européen des métiers de la musique

Un riche **domaine patrimonial** avec un réseau de 12 territoires conventionnés « art et histoire » ; 2145 monuments protégés, 16 236 objets mobiliers protégés, 56 édifice labellisées architecture contemporaine remarquable, 54 musées labellisés musées de France ;

Une tradition de coopération entre la DRAC, les services de l'État et les collectivités, avec des intercommunalités qui développent des politiques culturelles à l'échelle de leur territoire

(63 communautés de communes ou d'agglomération sur 1238 communes en 2018), facteur potentiel de développement notamment pour l'EAC avec un mouvement de transfert des équipements culturels qui se poursuit vers les métropoles.

Budget

Budget total
DRAC 2020
exécuté :

43 050 725 €

Création
43 %

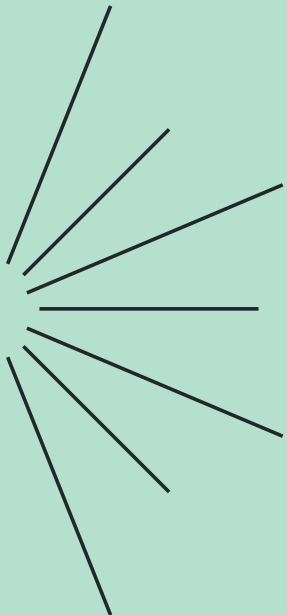
Patrimoines
34 %

Transmission
des savoirs et
démocratisation
de la culture
22 %

Livre et lecture **1 %**

Patrimoines	14 579 776 €
Création	18 476 399 €
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	9 627 450 €
Livre et Lecture	367 100 €

TOTAL 43 050 725 €



Chiffres clés 2020

1 204 projets subventionnés

1 087 en fonctionnement dont 37 bourses

117 en investissement

802 bénéficiaires de subventions

Nombre de conventions pluriannuelles



51 conventions pluriannuelles d'objectifs
(CPO financières)



8 contrats territoire-lecture



28 contrats locaux d'éducation artistique
et culturelle ou projets culturels de territoire
ou conventions de développement culturel
couvrant 35 territoires ;



Patrimoines

Budget

En 2020, l'État a consacré 14,58 M€ contre 14,14 M€ en 2019 au domaine du patrimoine.

Patrimoine monumental	12 280 067 €
Architecture	696 356 €
Patrimoine des musées de France	603 817 €
Patrimoine archivistique et célébrations nationales	94 044 €
Acquisition et enrichissement des collections publiques	66 034 €
Patrimoine archéologique	839 458 €
TOTAL	14 579 776 €

Chiffres clés

2145 monuments historiques

16 236 objets mobiliers classés ou inscrits

22 jardins remarquables

12 Villes et Pays d'art et d'histoire

56 édifices labellisés architecture contemporaine remarquable

54 musées de France

Archéologie

En 2020, 839 458 € ont été consacrés à l'archéologie dans la région.

L'étude, la conservation et la valorisation du patrimoine archéologique ont continué à être un enjeu majeur dans cette période de crise sanitaire. La DRAC a accompagné les acteurs de la recherche pour qu'ils maintiennent, malgré les contraintes des protocoles sanitaires mis en place, leurs missions et leurs projets. La recherche, que cela soit dans le cadre de l'archéologie préventive préalable aux travaux d'aménagement, ou de l'archéologie programmée répondant à des problématiques scientifiques, a ainsi été active et soutenue par la DRAC.

Archéologie préventive

Les opérations archéologiques

préventives sont inégalement réparties sur le territoire régional. Leur nombre est plus élevé dans les départements de la Loire-Atlantique, Vendée et du Maine-et-Loire. Parmi les opérations réalisées en 2020, citons la fouille du site antique de Loire-Authion (49), celle de l'activité artisanale de l'âge du Bronze de Givrand (85), celle de l'hôpital militaire de la Première Guerre mondiale de Savenay (44), la fouille à l'Abbaye de l'Epau suite au projet de déplacement du gisant de la reine Bérandgère (72) ou encore les diagnostics réalisés autour du château d'Entrammes (53).

Archéologie programmée

La DRAC a poursuivi le financement et le contrôle scientifique et technique de l'étude de l'agglomération et du sanctuaire gaulois d'Allonnes (49).

La DRAC a soutenu une trentaine de projets de recherche parmi lesquels le projet collectif d'intérêt national de recherches sur l'enceinte romaine du Mans.



Chantier d'archéologie préventive sur le site du Pâtis à Vieillevigne (44) réalisée par le bureau d'études Eveha

Centre de conservation et d'études des collections

La DRAC développe une politique de **gestion des biens archéologiques mobiliers** avec la poursuite de plusieurs chantiers des collections, notamment avec le conseil départemental du Maine et Loire et sur les fouilles anciennes de l'antique port de Rezé

Un projet de construction d'un centre de conservation et d'études (CCE) à dimension régionale au Mans a été initié en 2020. Il viendra rejoindre ceux de la Mayenne et du Maine et Loire.

Musée

L'État a soutenu à hauteur de 603 817 € les actions des musées de la région (dont 304 848 € pour le musée archéologique départemental de Jublains en Mayenne).

Chantiers de rénovation des musées

La DRAC a poursuivi en 2020 sa stratégie d'accompagnement équilibré de petites opérations territoriales et de grands chantiers plus ambitieux, afin d'accompagner les investissements dans les musées territoriaux et soutenir le dynamisme régional dans ce domaine. L'année 2020 a été marquée par l'achèvement de deux opérations soutenues par la DRAC : l'aménagement muséographique du musée Pincé à Angers a été inauguré en février et celui du musée d'art moderne de Fontevraud – collection Martine et Léon Cligman livré en décembre 2020. Le soutien de la première tranche de la rénovation du musée archéologique départemental de Jublains en Mayenne a été engagé.

Aide aux projets

L'aide aux projets s'élève à 268 890 €, 100 602 € ont également été attribués à des opérations incluant des musées



© Musée Pincé à Angers.

dans le cadre de l'appel à projets du programme national de numérisation et revalorisation des contenus culturels (PNV).

Enrichissement et restauration des collections

L'aide à la restauration et à l'enrichissement des collections a poursuivi sa montée en puissance. La part État du FRAR s'est élevée à 94 921 €, soit une augmentation de 11.8% par rapport à 2019, tandis que le soutien de l'État aux acquisitions s'est élevé à 66 034 €. On peut y ajouter 67 000 € au titre du fonds patrimoine pour l'acquisition d'une œuvre de Robert Michel Allemagne, *Stud-mécanique :1*, 1924, artiste affilié au Bauhaus encore non représenté dans les collections publiques françaises, acquise par le musée d'arts de Nantes et un Crucifix de la Première moitié du XII^e siècle par le musée Dobrée en vente publique.

Monument historique

La DRAC a mobilisé 12.3 M€ pour la restauration et la valorisation des monuments historiques.

L'année 2020, malgré un contexte général difficile (crise sanitaire, arrêt des chantiers, élections municipales repoussées) **a été particulièrement bénéfique pour ce qui**

concerne la restauration des monuments historiques en Pays de la Loire.

La priorité a été donnée à **la restauration des monuments appartenant à l'État**, dans le cadre de la mise au point d'un « **plan cathédrales** ». Ces opérations ont pu être menées à bien pour un montant de 1 860 662 €.

La DRAC a poursuivi l'exécution de la restauration des monuments inscrits dans la convention État-Région 2015-2020 (hors CPER) sur les sites de Guérande, Saumur, La Chapelle Launay ainsi que les grands chantiers entrepris à l'abbaye royale de Fontevraud.



© Kengo Kuma & Associates - Image by Lautreimage

Cathédrale d'Angers : une galerie contemporaine signée Kengo Kuma

Protéger le portail occidental du monument, orné de rares polychromies médiévales qui, suite à leur découverte en 2009, ont fait l'objet d'une ambitieuse restauration, telle était la commande du ministère de la Culture. En effet, après plusieurs études historiques et archéologiques, les données recueillies n'ont pas été jugées suffisantes pour envisager



© David Gallard



Incendie de la cathédrale de Nantes

Le 18 juillet 2020, la cathédrale de Nantes a connu un incendie, le plus important de son histoire depuis 1972. Trois foyers, allumés volontairement, ont détruit un tableau de Flandrin, l'orgue de tribune, la verrière de la façade occidentale, des stalles et une partie de l'orgue de chœur. Au cours de cette catastrophe, le tombeau du duc et de la duchesse de Bretagne n'a heureusement pas été touché.

La DRAC s'est immédiatement mobilisée pour sécuriser l'édifice, expertiser les dégâts. La grande baie de la façade, très fragilisée, a rapidement été purgée puis consolidée, dans l'attente d'une restauration. Un grand nombre de débris de vitraux ont été collectés sur le parvis et dans l'édifice.

Rapidement menées, les analyses ont montré une importante pollution au plomb, due à la fonte des tuyaux de l'orgue. La DRAC s'est entourée de plusieurs experts, parmi lesquels le Laboratoire de recherche de monuments historiques, service à compétence nationale, et des assistants à maîtrise d'ouvrage, notamment pour la gestion du risque lié au plomb.

Plus d'un million d'euros de travaux ont été engagés en 2020 pour pallier les dégâts immédiats causés à l'édifice. Le premier grand chantier concerne le déblaiement des vestiges consumés de l'orgue de tribune, rendu complexe par la situation en hauteur des vestiges et la présence du plomb.



une reconstitution à l'identique de la galerie ancienne, ouvrant ainsi la voie à une création contemporaine. Constituée d'arches et d'ouvertures, la galerie imaginée par l'architecte japonais Kengo Kuma, lauréat du jury du concours d'architecture, sera dotée d'une esthétique sobre et épurée. Elle s'intégrera harmonieusement à

la cathédrale, tout en préservant durablement les décors sculptés de son portail.

L'État finance ce projet de construction à 100% pour un montant de 3.7 Md'€.

Archives

La DRAC des Pays de la Loire accompagne des porteurs de projets dans le cadre du programme national de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) tels que la numérisation des archives photographiques du village de Thiré par la fondation des Arts florissants, celle

des archives audiovisuelles de l'Atelier des médias par l'OPCI-Ethnodoc, celle des cartes postales de Saint-Nazaire Agglomération Tourisme et encore celle des archives de l'évêché de Luçon par la Société d'émulation de la Vendée.

Architecture

La DRAC a financé les actions de soutien à l'architecture à hauteur de 696 356 €.

On peut retenir parmi ces actions le soutien aux structures de diffusion de la culture architecturale réunies au sein du groupement Plan 5.

Pour illustrer l'activité des unités départementales de l'architecture et du patrimoine citons la restauration des fours à chaux de Benet en Vendée.

Les fours à chaux de Benêt sont un projet soutenu au loto du patrimoine. La DRAC a participé en complément pour permettre à l'association de réaliser une dalle en béton permettant d'assurer une couverture définitive des fours. L'Udap de la Vendée s'est fortement investie dans ces travaux



Les fours à chaux de Benet en Vendée

pour permettre la mise au point de détails, de choix de pierre, etc. La réactivité des services a permis d'accompagner ces initiatives d'associations pleines de bonne volonté et de peu de moyen.

Les Villes et Pays d'art et d'histoire



Le Repère Urbain © Ville d'Angers

En 2020, les « Ville ou Pays d'art et d'histoire » en Pays de la Loire (Nantes, Guérande et le pays du vignoble nantais en Loire-Atlantique, Angers et Saumur en Maine-et-Loire, Laval et le pays Coëvrons-Mayenne en Mayenne, Le Mans, le pays du Perche sarthois et le pays de la vallée du Loir en Sarthe, Fontenay-le-Comte en Vendée) ont fait l'objet d'un soutien technique et financier de la DRAC sur une grande majorité de leurs actions pour un montant total de 163 000 €.

On peut citer comme actions le développement d'un parcours d'interprétation à Guérande (44), l'ouverture du Repère Urbain, centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à Angers

(49), la poursuite de la mise en place de parcours adaptés au public en situation de handicap en Coëvrons-Mayenne (53), la mise en place d'activités de découverte et d'appropriation de l'architecture et du patrimoine à l'attention des jeunes dans le cadre de l'été culturel au Mans (72).

A noter que la ville de Saint-Nazaire intègre le réseau national des villes et pays d'art et d'histoire. Ce douzième territoire détenteur de ce label national, mettra en œuvre, dans le cadre d'une convention signée avec l'État, un projet à l'attention de tous qui valorisera le patrimoine dans sa grande diversité notamment l'architecture du XX^e siècle et le patrimoine industrialo-portuaire.

Création

Budget

L'État a consacré 18 476 399 € à la création (spectacle vivant et arts plastiques) en 2020 dont 1,26 M€ au titre des aides d'urgence pour répondre à la crise sanitaire.

Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant :	15 403 424 € , dont 335 000 € au titre du plan théâtres et 1 237 000 € en aides d'urgence.
--	--

Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels :	1 813 075 € et 22 900 € en aides d'urgence.
---	--

Chiffres clés

10 centres de création

- **1 centre dramatique national** (CDN d'Angers)
- **1 opéra** (Angers Nantes Opéra)
- **2 centres chorégraphiques nationaux** (CCN de Nantes et CNDC d'Angers)
- **1 orchestre national** (ONPL)
- **1 FRAC**
- **1 centre national des arts de la rue et de l'espace public** (La Paperie, en liquidation depuis le 14 décembre 2020)
- **1 centre national de création musicale** (Athénor)
- **2 centres d'art contemporain d'intérêt national** (le Carré et le Grand Café)

5 scènes nationales

- (Lieu Unique, le Théâtre de Saint-Nazaire, l'Espal au Mans, le Grand R à la Roche-sur-Yon et le Carré de Château-Gontier)

8 scènes conventionnées

- (la Soufflerie, l'Entracte, Onyx la Carrière, le Théâtre de Laval, le TU, le Grand T, scène de Pays des Mauges, le théâtre de l'Éphémère)

7 scènes de musiques actuelles

- (Stereolux, le VIP, le Pannonica, le Chabada, 6PAR4, Superforma, Fuzz'Yon)

24 équipes artistiques conventionnées

Mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire

En complément des aides versées au titre des dispositifs ordinaires, la DRAC a participé au soutien financier des équipes et des lieux par le versement d'aides d'urgence pour un montant global de 1 259 900 € soit :

- 525 000 € pour le fonds d'aide aux festivals, tous secteurs de la création confondus (dont 4 festivals de cinéma) pour 33 structures sur l'ensemble du territoire régional,
- 647 000 € au titre fonds d'aide à la sauvegarde du spectacle vivant
- 65 000 € d'aides au titre du fonds d'urgence aux équipes en difficulté théâtre et arts associés
- 22 900 € au titre des aides d'urgence aux arts visuels.

États généraux des festivals Pays de la Loire

Le 2 octobre 2020 se sont tenus à Stéréolux, SMAC de Nantes, les états généraux des festivals. Cette journée s'inscrivait dans le cadre des États généraux des festivals en Avignon. En Pays de la Loire, 82 représentants de festivals, de collectivités territoriales et de l'État ont répondu à l'appel de la ministre de la culture pour participer à cette assemblée et faire entendre leur voix. Les échanges riches et constructifs ont permis de

faire remonter les préoccupations des intervenants autour de thèmes comme la place des festivals dans les parcours artistiques, les modèles économiques, la question des publics et de l'irrigation territoriale et celle concernant la transition écologique et le développement durable.

Le Conseil des Territoires pour la Culture (CTC)

Cette instance rassemble les représentants des associations et fédérations de collectivités et a pour objectif de renforcer la coopération en faveur des politiques dans le contexte de crise sanitaire qui affecte profondément et durablement le secteur culturel.

Pour répondre efficacement à la crise sanitaire, le CTC s'est réuni en mai et décembre 2020 pour coordonner les différentes mesures de soutien des collectivités et de l'État aux secteurs culturels.

Structuration des filières culturelles

La DRAC apporte son soutien à deux schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI), dont l'un en partenariat avec la DRAC Normandie, dans la perspective de développer et structurer la filière des arts visuels et des métiers d'art, en lien avec les collectivités territoriales.

La DRAC a signé avec le Centre National de la Musique, le Conseil Régional et le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles, un contrat de filière pour les musiques actuelles. En 2020, ont été reconduits les 3 appels à projets pour une deuxième année : « diversité musicale sur les territoires », « promotion des artistes émergents », « coopérations professionnelles ». 21 projets ont obtenu un financement pour une enveloppe globale de 90 000 €.



États généraux des festivals le 2 octobre 2020.

Industries culturelles

L'État a consacré en 2020, 367 100 € contre 301 501 € en 2019 aux Industries culturelles.

Livre et lecture

La DRAC des Pays de la Loire a poursuivi en 2020 la mise en œuvre du plan bibliothèques et confirmé son dynamisme en matière de lecture publique. Elle a également mis en place, à l'échelon régional, divers mécanismes de soutien dans le cadre du plan de relance national pour la filière livre.

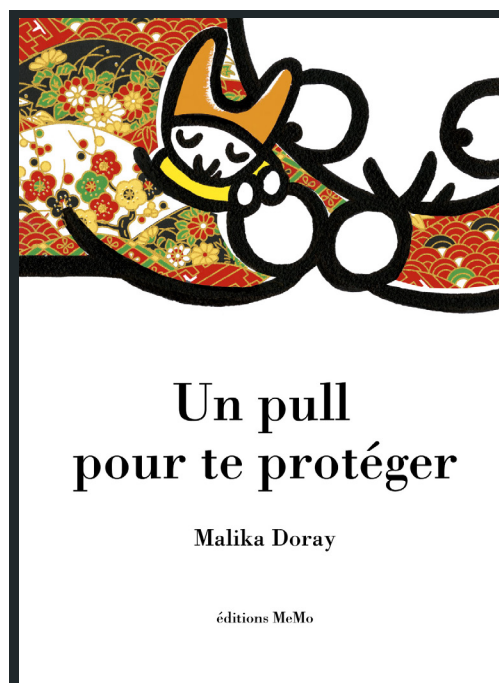
Contrats Territoire lecture

La DRAC accompagne les collectivités dans le cadre de contrats de territoire lecture (CTL) afin de formaliser, coordonner et valoriser une politique de développement de la lecture à l'échelle d'un territoire. En 2020, 8 CTL ont eu cours sur le territoire régional dont 2 en préfiguration.

Développement de la lecture

Dans un souci constant d'œuvrer au développement de la lecture en région, la DRAC a accompagné 18 manifestations, salons du livre et résidences d'auteurs organisés sur le territoire à hauteur de 182 900 €.

Dans le cadre de l'opération « Premières Pages », initiée par le ministère de la Culture, le Département de la Vendée offre à tous les nouveau-nés de 2020 et 2021 un album édité par les Éditions Mémo,



© éditions MeMo, 2020

Un pull pour te protéger de Malika Doray. Ce cadeau de naissance s'accompagne de nombreuses actions visant à sensibiliser les familles à la lecture dès le plus jeune âge.

La Dotation Générale de Décentralisation des bibliothèques (DGD bibliothèques)

La DRAC soutient la construction et la modernisation des bibliothèques territoriales en s'appuyant sur la DGD. Elle a financé, à ce titre, 65 projets pour un montant total des aides de 4 032 804 €.

Économie du livre

Dans le champ de l'économie du livre, la DRAC contribue à la structuration de la filière en accompagnant les organisations professionnelles (ALIP et Coll. LIBRIS) et la structure interprofessionnelle régionale (Mobilis). Elle apporte également des aides financières directes aux acteurs de la chaîne du livre (3 maisons d'édition et 5 librairies aidées en 2020). Ce soutien s'élève à un montant total de 279 489 €.

Mesures de soutien

Cette année, une convention cadre avec la Région Pays de la Loire et le Centre National du Livre en faveur de la filière du livre a été signée le 5 novembre 2020 afin de contribuer ensemble à apporter une réponse à l'échelon régional à la crise sanitaire. Cette convention articule et complète les soutiens déjà existants.

Dans ce cadre, plusieurs aides d'urgence ont pu être apportées pour un montant total de 1,2 M€ dont 923 342 € de l'État :

→ Une aide exceptionnelle aux librairies destinée à compenser les pertes d'exploitation, a bénéficié à 57 librairies pour un montant de 198 708 € pour la Région et 794 858 € du CNL.

→ Une aide exceptionnelle aux maisons d'édition pour soutenir les structures très impactées par la crise sanitaire, près de 120 00 € ont été attribués (30 000 CNL, 61 000 Région, 28 526 DRAC).

→ Une enveloppe spécifique d'aide pour la modernisation des librairies, gérée par le CNL et la DRAC qui a eu pour objet d'accompagner la consolidation et le développement de librairies et de soutenir notamment : la réalisation de travaux de rénovation en 2020 avec un taux d'accompagnement jusque 70% des coûts éligibles. 70 000 € ont ainsi été octroyés par la DRAC pour permettre aux librairies de se moderniser.

Cinéma

7 festivals de cinémas ou manifestations sont soutenus, dans le cadre d'aides du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) instruites par la DRAC, pour un montant de 224 402 € : « Festival des 3 continents » de Nantes, « Premiers Plans » à Angers, « Festival international du Film » de la Roche sur Yon, les « Reflets du cinéma » en Mayenne, le Festival « So Film » à Nantes, le Festival « Zones portuaires » à Saint-Nazaire et « Les écrans du Réel » au Mans. De



plus, la DRAC des Pays de la Loire soutient le festival du Cinéma Espagnol au sein du partenariat avec l'université de Nantes.

Grâce au soutien apporté dans le cadre du fonds exceptionnel festival, pour un montant total de 55 700 €, certaines manifestations ont pu adapter leur forme pour se maintenir en 2020 comme le FIF de La Roche sur Yon qui a travaillé en jauge réduite ou le Festival des 3 Continents qui s'est déroulé en ligne.

Dans le champ du multimédia, le dispositif Dicam a permis d'accompagner 6 projets

de création artistique : œuvres expérimentales faisant appel à de nouvelles formes d'écriture qui abordent, utilisent ou interrogent les technologies numériques, pour une enveloppe financière globale de 38 770 €. Des structures œuvrant dans le champ du multimédia sont également aidées par la DRAC (Ping, APO 33, Organic Orchestra, Skene). Le territoire régional se distingue enfin par le développement du cinéma d'animation (résidences de Fontevraud, Nef animation, événement « Extra-animation » 3 et 3bis).

Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité

Le Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité a été créé en 2016 par le ministère de la Culture. Ces médias (publications, sites Internet de presse, radios, télévisions, webtélés, webradios, etc.) font l'objet d'une attention particulière car ils contribuent à la vigueur du débat démocratique local en donnant la parole aux habitants des territoires, urbains et ruraux, et sont un vecteur d'information et un facteur de cohésion

sociale. Ils contribuent à valoriser l'image des territoires et à la faire évoluer et permettent à un large public de se familiariser avec la pratique journalistique, participant ainsi de l'objectif d'éducation aux médias.

Doté d'une enveloppe de 1,58 M€ en 2020, le fonds a permis de soutenir 141 médias en France dont 14 en Pays de la Loire pour un soutien à hauteur de 141 480 €.

Démocratisation culturelle

Budget

En 2020, 9 627 450 ont été consacrés à la priorité du ministère de la Culture en faveur de la transmission des savoir et démocratisation de la culture.

Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle	3 855 248 €
Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	5 757 202 €
Patrimoine linguistique	15 000 €
TOTAL	9 627 450 €

Chiffres clés

Éducation Artistique et Culturelle

96 ateliers artistiques 2020-2021 en collège et **37** en lycée financés par la DRAC et le Rectorat

8 structures de diffusion du spectacle vivant développant des jumelages avec des établissements scolaires

13 enseignements de spécialité « art » (6 en théâtre, 5 en cinéma et 2 en danse)

Éducation aux médias et à l'information

25 actions EMI soit **3 200 personnes environ dont 80 % de jeunes**

3 résidences de journalistes (Villes de Saint Gilles Croix de Vie et Saint-Hilaire de Riez, ville de Laval, Université de Nantes)

Culture/ Justice

17 actions mise en place dans les **7** établissements pénitentiaires de la région pour **2289 détenus concernés**

Culture/ Santé

81 actions soutenues par la DRAC et l'ARS pour **47** établissements de soins et médico-sociaux concernés

Culture/ Handicap

5 structures du spectacle vivant aidées par le fonds national d'accessibilité

Politique de la Ville

16 jumelages entre institutions artistiques et culturelles et quartiers prioritaires

Contractualisation

13 Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle signés par la DRAC

13 Conventions de Projets Culturels de Territoires signées par la DRAC :

2 Conventions départementales dédiées à l'Éducation Artistique et Culturelle :

28 collectivités concernées : 21 EPCI, 5 villes, 2 départements

Dispositif été culturel 2020

780 000 € attribués à 36 structures culturelles, dans le cadre de l'été culturel, pour un total de 830 représentations et 500 artistes mobilisés en Pays de la Loire.



Éducation artistique et culturelle et politiques en faveur de l'accès à la culture

En 2020, 5 757 202 € ont été consacrés à la priorité du ministère de la Culture en matière de démocratisation culturelle. Cet investissement s'est fait, en lien étroit avec les collectivités territoriales et sur des axes précis : éducation artistique et culturelle, contractualisation avec les territoires, politique de la ville et dispositifs en direction de publics spécifiques (culture-justice, culture santé ou culture et handicap).

La DRAC a poursuivi la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) et d'accès de tous les publics à l'art et à la culture :

—> **en veillant à l'implication des acteurs culturels dans la mise en œuvre de politiques des publics**, notamment des publics jeunes et en soutenant la mise en place de nouvelles actions (aide aux projets, 2 nouveaux jumelages en structures culturelles quartier prioritaire politique de la ville en 2020 ce qui porte le nombre total à 16) ;

—> **en accompagnant les collectivités territoriales** dans la mise en place et/ou la consolidation de politiques locales d'EAC et de démocratisation : 28 contrats - CLEA ou convention de développement culturel – couvrant 28 territoires (5 villes ; 21 communautés de communes, 2 départements) ;

—> **en poursuivant les partenariats interministériels** : DRAC / ARS avec un élargissement au secteur du médico-social ; Culture / justice avec une attention soutenue au développement de l'axe jeunesse en lien avec la PJJ et le développement d'un axe formation des personnels, Culture / handicap avec un soutien renforcé aux structures culturelles du spectacle vivant pour les dispositifs d'accessibilité et la mise en réseau des professionnels du secteur ;

—> **en consolidant la formation des acteurs de l'EAC**, notamment avec la poursuite en 2020 du plan académique et

régional de formation EAC initié en 2019 à l'attention des professeurs du second degré titulaires de deuxième année ;

→ **en structurant une politique régionale d'éducation aux médias :** développement de cycles de formation (formation des encadrants – 1 par département), développement des résidences de journalistes (3 en 2020) et appel à projet EMILE (éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression) qui a permis d'aider 27 projets en 2020 ;

→ **en favorisant la présence artistique au plus près des habitants** (projets itinérants, ouverture des lieux durant les vacances scolaires, résidences d'artistes etc).

La politique d'éducation artistique et culturelle s'est également appuyée sur une politique active de soutien à l'enseignement spécialisé en lycée dans le cadre de la réforme du baccalauréat et pour les conservatoires.

Les Pays de la Loire comptent 17 conservatoires classés (2 conservatoires à rayonnement régional, 5 conservatoires à rayonnement départemental, 10 conservatoires à rayonnement communal et intercommunal).

Les conservatoires à rayonnement régional et départemental ont bénéficié d'une enveloppe totale de 920 000 € en 2020.



Enseignement supérieur culture

La DRAC exerce la tutelle pédagogique des établissements d'enseignement supérieur culture. Dans ce cadre, elle apporte, aux côtés des collectivités, des financements globaux à hauteur de 3,8 M€ aux établissements suivants : l'école du Centre National de Danse Contemporaine d'Angers, Le Pont Supérieur (pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de Loire), L'Institut technologique européen des métiers de la musique au Mans, l'École des Beaux-Arts Nantes-St-Nazaire, l'École Supérieure d'Art et de Design TALM (Tours, Angers, Le Mans), et participe au fonctionnement de La Nef Animation basée à Fontevraud et de l'Association nantaise de rencontres cinématographiques pour la formation initiale supérieure cinéma du Lycée Guist'Hau (Nantes). Des aides individuelles

sur critères sociaux ont également été versées pour un montant total de 71 867 €.

L'ITEMM a accueilli une nouvelle directrice depuis le 1^{er} mars 2020, Carole Le Rendu.

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Nantes a obtenu l'agrément pour l'ouverture des classes préparant à l'enseignement supérieur de la musique, de la danse et du théâtre.

L'École Supérieure d'Art et de Design TALM est désormais dirigé par Marie-Haude Caraës, Directrice Générale, et depuis le 1^{er} décembre, Antoine Réguillon a pris ses fonctions comme directeur adjoint sur le site d'Angers.

Licences d'entrepreneur de spectacles

En 2020, la DRAC a reçu 1422 demandes de licences d'entrepreneur de spectacles (+0,7% par rapport à 2019). Parmi celles-ci, 1225 demandes ont été acceptées (dont 479 premières demandes et 746 renouvellements) et 197 refusées. (Pour rappel, en 2019, 1412 demandes avaient été reçues pour 5 refus, 702 premières demandes et 705 renouvellements).

Répartition par département :

Loire Atlantique : 576 dont 227 premières demandes et 349 renouvellements.

Maine et Loire : 265 dont 107 premières demandes et 158 renouvellements.

Mayenne : 68 dont 35 premières demandes et 33 renouvellements.

Sarthe : 125 dont 54 premières demandes et 71 renouvellements.

Vendée : 191 dont 56 premières demandes et 135 renouvellements.

Forum entreprendre dans la Culture

Le 27 octobre, au Médiacampus à Nantes, près de 250 artistes et entrepreneurs culturels ont participé à distance à la 3^e édition du Forum Entreprendre dans la culture en Pays de la Loire, à travers des ateliers en visioconférence, des tables rondes en streaming et des émissions de radio en direct.

Proposé par la DRAC des Pays de la Loire, le Conseil régional des Pays de la Loire et soutenu par Nantes Métropole et la Samoa, cet événement s'adresse à tous les porteurs de projets œuvrant ou souhaitant œuvrer dans les secteurs culturels et créatifs : entrepreneurs, artistes, étudiants, enseignants, volontaires en service civique, mais aussi aux collectivités territoriales, aux structures de conseil, d'accompagnement, de financement et de service à l'entrepreneuriat.



Ouverture du forum entreprendre dans la Culture

Cet événement est coordonné par le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire. Sa réussite repose sur l'implication des réseaux culturels locaux et des pôles régionaux de filières culturelles.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact

DRAC des Pays de la Loire

1, rue Stanislas Baudry
44035 Nantes Cedex 1
02 40 14 23 00

www.culture.gouv.fr